

ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES AVEC MÉCANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS D'UN MONTANT GLOBAL MAXIMUM DE 1.000.000.000 DH

Les détails de l'opération objet du présent communiqué sont présentés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 15 décembre 2022 sous la référence VI/EM/042/2022 et disponible au siège social du conseiller financier et de l'organisme en charge du placement, ainsi que sur le site internet de l'AMMC et d'Attijariwafa bank.

| | Tranche A non cotée | Tranche B non cotée |
|----------------------------------|--|--|
| Plafond | MAD 1.000.000.000 | MAD 1.000.000.000 |
| Nombre maximum de titres | 10.000 obligations subordonnées perpétuelles | 10.000 obligations subordonnées perpétuelles |
| Valeur nominale | MAD 100 000 | MAD 100 000 |
| Maturité | Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5 ^e année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans | |
| Taux d'intérêt facial | Révisable chaque 10 ans : Pour les 10 premières années, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 23 décembre 2022, soit 3,22%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 5,47% et 5,57% | Révisable annuellement : Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 23 décembre 2022, soit 3,02%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 5,07% et 5,17% |
| Prime de risque | Entre 225 et 235 pbs | Entre 205 et 215 pbs |
| Garantie de remboursement | Aucune | Aucune |
| Méthode d'allocation | Adjudication à la française avec priorité à la tranche A (à taux révisable chaque 10 ans), puis à la tranche B (à taux révisable annuellement) | |
| Négociabilité des titres | De gré à gré (hors Bourse) | De gré à gré (hors Bourse) |

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 26 AU 28 DÉCEMBRE 2022 INCLUS

La souscription aux présentes obligations ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont strictement réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 15 décembre 2022 sous la référence VI/EM/042/2022

Organisme Conseil

Attijari Finances Corp.



Organisme chargé du placement

